



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2024.03.25

du Conseil d'Administration du 26 mars 2024

Mission Locale Intercommunale de Versailles. **Représentation du CCAS de Versailles au sein du Conseil d'Administration.**

Date de la convocation : 13 mars 2024

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Vu la délibération n° 2020.06.17 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 22 juin 2020,

Vu l'arrêté n° 2023-149 en date du 23 octobre 2023 du Président du CCAS mettant fin, à compter du 1^{er} novembre 2023 et suite à une mutation, aux fonctions de Madame Méлина FERLICOT en tant que Directrice du CCAS,

Vu l'arrêté n° 2024-47 en date du 16 février 2024 du Président du CCAS, nommant Madame Murielle JOUANNO pour assurer les fonctions de Directrice du CCAS à compter du 26 février 2024,

Le Vice-Président expose :

La Mission Locale Intercommunale de Versailles a pour objet d'aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans, résidant dans l'une des communes ou dans un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de la zone de compétence de la Mission Locale, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle des jeunes.

Les membres de l'association sont répartis en quatre collèges :

- 1^{er} collège : les représentants des collectivités territoriales (communes ou EPCI, département et région)
- 2^{ème} collège : les représentants des services de l'Etat et organismes nationaux
- 3^{ème} collège : les partenaires économiques et sociaux. Feront également partie de ce collège, des personnes qualifiées du secteur économique et social
- 4^{ème} collège : les associations et organismes de formation intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et les représentants des établissements publics de formation ayant leur siège dans la zone de compétence ou disposant d'une structure de travail quasi permanente et les associations de toute nature intervenant dans tous les domaines de formation. Feront également partie de ce collège, des personnes qualifiées

Les statuts de la Mission Locale prévoient à l'article 9, que le Conseil d'Administration de l'association est composé d'administrateurs désignés par chacun des collèges, à raison de 10 membres par collège.

Le CCAS de Versailles étant membre du 3^{ème} collège de l'association, vous avez, par délibération n° 2020.06.17 du Conseil d'Administration du 22 juin 2020, approuvé la désignation de Madame Mélina FERLICOT, Directrice du CCAS, pour représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Versailles.

Suite à la mutation de Madame Mélina FERLICOT le 1^{er} novembre 2023 mettant ainsi fin à ses fonctions, Madame Murielle JOUANNO a été nommée Directrice du CCAS à compter du 26 février 2024.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner comme nouveau représentant du CCAS au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale, Madame Murielle JOUANNO, Directrice du CCAS.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) ***Approuve la désignation de Madame Murielle JOUANNO, Directrice du CCAS, pour représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de la Mission Locale Intercommunale de Versailles.***

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 12 voix

